FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DEGRIPPANT ERKO AEROSOL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant Dégrippant Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur	KOPRAM (ERKO) 15 rue Lucien Andrieux 38100 GRENOBLE FRANCE
Téléphone : Télécopie :	+33 04 38 70 12 12 +33 04 38 70 12 19
Personne à contacter:	
E-mail:	info@erko-tools.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols	Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Dangers pour la Santé

Risque d'Aspiration	Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aerosol flammable

Dangers pour la Santé

Ingestion: En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de Prudence

Informations générales: P102: Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260: Ne pas respirer les aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Stockage: P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange de substances actives avec gaz propulseur

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
hydrocarbure , faible viscosité	EC: 918-481-9	>=90,00%%	01-2119457273-39	
Carbon Dioxide	EINECS: 204-696-9	>=0% - <=100,00%		
diamine alkyl-dérivé	EINECS: 251-846-4	<1,00%	01-2119974119-29	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
hydrocarbure , faible viscosité	EC: 918-481-9	CLP:	Asp. Tox. 1;H304 EUH066
Carbon Dioxide	EINECS: 204-696-9	CLP:	Press. Gas Compr. Gas;H280
diamine alkyl-dérivé	EINECS: 251-846-4	CLP:	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 2;H373, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411; facteurs M (aquatic acute): 10

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Ingestion: en cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence. Vertiges Gels

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Danger d'éclater pour boîtes d'aérosol.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie. Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envoyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Éviter tout contact avec la matière déversée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre,consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec des flammes ou des sources de chaleur, éviter de placer à la lumière du jour éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation d'aérosols. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas fumer et ne pas vaporiser à proximité d'une flamme nue ou d'autres sources d'ignition. En cas d'échauffement, la surpression générée peut entraîner l'explosion violente du récipient. Pulvériser par courtes giclées et éviter les pulvérisations prolongées. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Récipient sous pression : à protéger contre la lumière directe et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non applicable

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Carbon Dioxide	TWA	5.000 ppm 9.000 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
Carbon Dioxide	VME	5.000 ppm 9.000 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols. Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation d'aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage: éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser une protection des yeux. Porter un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: >= 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter i´inhalation des vapeurs/ aérosols.
Dangers thermiques:	Non connu.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Aérosols
Forme:	Aérosols
Couleur:	Jaune pâle
Odeur:	Aucune information disponible.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	62 °C
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,82 g/cm3 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	2,3 mm2/s (40 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
Caractéristiques de la particule:	Non applicable

9.2 Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation. Éviter l'exposition des bombes aérosols à des températures élevées ou à la lumière du jour. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter la chaleur. La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients.
10.5 Matières incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Substance(s) spécifiée(s)	
hydrocarbure , faible viscosité	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

Contact avec la peau

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance(s) spécifiée(s)	
diamine alkyl-dérivé	(Lapin): Irritant pour la peau.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance(s) spécifiée(s)	
diamine alkyl-dérivé	OECD 405 (Lapin): Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance(s) spécifiée(s) diamine alkyl-dérivé	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)	
hydrocarbure , faible	CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.001 mg/l (OECD 203)

viscosité	
diamine alkyl-dérivé	CL 50 (Poisson, 96 h): 1,34 mg/l (OECD 203)

Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité	CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l (OECD 202)
diamine alkyl-dérivé	CE50 (Daphnie, 48 h): 0,048 mg/l

Toxicité chroniqueProduit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité	CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation
Produit: Non applicable aux mélanges.
Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible viscosité	80 % (28 jr, OECD 301F) Facilement biodégradable
diamine alkyl-dérivé	61 % (28 jr, OECD 301F) Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas percer ou brûler, même vide. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés en raison du risque d'explosion.

Codes européens de déchets

16 05 04*: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant

des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2
Étiquettes:	2.1
N° de danger (ADR):	–
Code de restriction en tunnel:	(D)
14.4 Groupe d'emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
N° d'urgence:	F-D, S-U
14.3 Groupe d'emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Nom de transport complet:	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	–
14.5 Dangers pour l'environnement:	–
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles
Classé: 36

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008	Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas :	Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut :
P3a: P3a. Aérosols inflammables	150 t	500 t

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode

	de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts
Date de Révision:	21.09.2022
Avis de non-responsabilité:	Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées. Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.